Communiqué de presse
Communications Nouveau-Brunswick

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Rapport annuel de la Commission des droits de la personne (06/12/13)

NB 1558

le 13 décembre 2006

FREDERICTON (CNB) - Le rapport annuel 2005-2006 de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick a été rendu public.

« Nos statistiques montrent que les gens luttent encore pour assurer le respect de leurs droits humains au Nouveau-Brunswick », a déclaré le président de la Commission, Gordon Porter. « Nous avons fait beaucoup de progrès dans notre province, mais des personnes font encore l'objet de harcèlement et de discrimination. »

En 2005-2006, la Commission a reçu 205 plaintes, une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Les motifs de discrimination interdite les plus communs avaient rapport à l'incapacité physique (30 pour cent) et à l'incapacité mentale (16 pour cent). La plupart des plaintes étaient associées à l'emploi (77 pour cent).

En tout, 248 plaintes ont été classées, une augmentation de 28 pour cent par rapport à l'année précédente. En voici la ventilation :

- 95 ont été réglées, 28 par le biais de la médiation précoce;
- 88 ont été rejetées;
- 49 ont été retirées ou abandonnées;
- 12 ne relevaient pas de la compétence de la Commission;
- trois ont été classées parce qu'on n'a pas pu trouver l'intimé;
- une a été rejetée par une commission d'enquête.

La valeur totale des règlements s'élève à environ 1,3 million de dollars.

En 2005-2006, la Commission des droits de la personne a collaboré avec la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents du travail et avec la Direction des normes d'emploi du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail en vue d'élaborer trois publications concernant le droit des employés de retourner au travail après un accident professionnel ou divers genres de congés.

Le Prix des droits de la personne de 2005 a été présenté à Guy LeBlanc de Saint-Antoine. Malgré qu'il ait été partiellement paralysé par la polio à l'âge de sept ans, M. LeBlanc a entrepris une carrière de 35 ans à titre d'enseignant. Il a contribué à établir le Conseil du premier ministre sur la situation des

2008-01091/

personnes handicapées, en a été le premier président et a été actif dans plusieurs comités de promotion des droits de la personne.

« Nous sommes heureux de nos réalisations cette année, a déclaré M. Porter. La Commission a travaillé fort pour améliorer le processus de plainte et pour éliminer l'accumulation des dossiers. À la fin de l'année, la plupart de ce travail était terminé et la Commission peut maintenant entreprendre plus d'activités d'éducation et de prévention.

« Un des messages que nous voulons communiquer est que les droits de la personne sont simplement une question d'équité. Ils sont étroitement associés à certaines considérations économiques clés, comme le maintien d'entreprises profitables, la meilleure utilisation des ressources humaines, et les mesures visant à attirer et à retenir les immigrants.

« Nous devons faire plus et mieux en rapport à la promotion de l'égalité dans notre province, et nous devons engager les Néo-Brunswickois dans cet effort. Nous invitons les entreprises, les ministères et les groupes à travailler avec nous à l'avancement des droits de la personne, parce qu'ils sont fondamentaux à l'équité et aussi parce qu'ils fournissent quelques-unes des réponses aux principales questions sur notre avenir. »

2006-12-13

NOTE DE LA RÉDACTION : Pour obtenir des copies papier du rapport annuel de 2005-2006, appelez le 1-888-471-2233. Vous pouvez obtenir une copie électronique du rapport annuel. PERSONNE-RESSOURCE : Francis Young, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, 1-888-471-2233.

2006-12-13

Communications Nouveau-Brunswick
Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité